LA PRESSE
lapresseaffaires.com
AFFAIRES

DETTE DU QUÉBEC
TROIS PROPOSITIONS POUR LA RÉDUIRE PAGE 3

S&P/TSX
11002,57
-79,25 (-0,72%)

TSX CROISSANCE
2064,67
-2,24 (-0,11%)

QUÉBEC 30
1100,85
-15,43 (-1,38%)

DOW JONES
10931,62
15,53 (+0,14%)

DOLLAR
85,51 ¢ US
0,17 ¢

Portrait des travailleurs québécois
Celui du privé accuse un retard de 28,5 % sur celui du public, écrit Claude Picher.
PAGE 7

Délit d'initiés?
Des suggestions de Michel Girard pour enquêter sur ceux qui ont profité, avant le temps, de l'annonce du ministre Goodale.
PAGE 5

« Le patient dans l'ambulance »
Et, dans le cas de l'industrie forestière, il est loin d'être guéri, lit-on en Fin de séance.
PAGE 9

LE CHIFFRE DU JOUR

43,06

En milliards, c'est la valeur des exportations québécoises vers les États-Unis pour les neuf premiers mois de l'année, en hausse de 1,4 % par rapport à la même période l'an dernier.

Source : ISQ

ENTREPRISE À FINANCER ?
COMPOSEZ MAINTENANT LE
1 866 499 0334
Acquizition.biz
3346834A 3347760

LE CÔTÉ OBSCUR DE HERBERT BLACK

SOPHIE COUSINEAU

La firme Ernst & Young vient de couronner Herbert Black comme l'un des meilleurs entrepreneurs du Québec. Ignorait-elle que cet homme d'affaires se double d'un spéculateur boursier aux méthodes discutables ?

Nul ne doute que ce marchand de ferraille, qui dirige depuis 35 ans la Compagnie américaine de Fer & Métaux, connaisse la réussite. Grâce à une diversification, l'entreprise spécialisée dans la récupération et le recyclage de métaux a vu son chiffre d'affaires bondir à 850 millions de dollars en 2004, affirme Herbert Black en entrevue.

Mais il y a bien des choses que les résultats financiers ne disent pas. L'entreprise familiale de Montréal-Est n'est pas la seule source de richesse de Herbert Black, un collectionneur d'art et un mécène qui habite dans les hauteurs de Westmount.

L'entrepreneur (sans lien avec Conrad Black) est un spéculateur reconnu à New York et à Londres. Il a fait des coups d'argent sur les marchés des métaux. Mais il lui arrive de perdre, s'il faut en croire ses poursuites, et il est rapide sur la gâchette pour intenter des recours.

Gare à celui qui oserait le tromper. Herbert Black s'est fait berner en achetant en 1994, pour 1,2 million US, deux chaises de style « Georgian ». Or, les antiquités de Sotheby's étaient des reproductions. Non seulement Herbert Black a-t-il fait rouler des têtes à la vénérable maison d'encan, mais il a instigué en 2000 un recours collectif contre Sotheby's et Christie's pour collusion. Les deux maisons ont fini par plier l'échine, versant 512 millions US aux collectionneurs.

Au Québec, c'est son rôle dans l'affaire Jitec qui fait sourciller ceux qui ont suivi ce dossier. Mais les gestes de Herbert Black dans la foulée du scandale Sumitomo sont aussi controversés aux États-Unis et en Angleterre.

Herbert Black joue les justiciers, mais il parie sur la chute des actions des entreprises qu'il a dénoncées aux autorités, ont découvert à leur dépens les autorités boursières du Québec. Et à plus d'une occasion, il a acheté les services ou la reconnaissance d'employés de commissions des valeurs mobilières dans le but de soutirer des renseignements confidentiels et d'étoffer ses poursuites.

Chronique de deux affaires qui révèlent le côté obscur de Herbert Black.

À lire en pages 2 et 3

STRATÉGIE AÉRONAUTIQUE

« Excellent début » pour l'industrie

MARIE TISON

Pour l'industrie canadienne de l'aéronautique et de la défense, la nouvelle stratégie présentée hier par le ministre fédéral des Transports, Jean Lapierre, constitue un pas dans la bonne direction.

« C'est un excellent début, mais il y a encore beaucoup de travail à faire », a déclaré hier le vice-président principal aux affaires publiques de Bombardier, John Paul Macdonald, après avoir assisté au dévoilement du nouveau cadre stratégique.

La directrice générale de l'Association québécoise de l'aérospatiale (AQA), Sue Dabrowski, a indiqué que son organisation attendait maintenant de voir les détails de la stratégie.

« Nous attendons de voir les éléments financiers et les structures qui visent plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, mais au moins, nous sommes dans la bonne direction », a-t-elle indiqué.

Le nouveau cadre stratégique couvre les divers aspects que peut prendre la participation gouvernementale à l'industrie de l'aérospatiale et de la défense. On parle ainsi du partage de risques pour la recherche et le développement, de la formation, de l'accès au marché, du financement des ventes et des grands contrats d'approvisionnement du gouvernement, notamment dans le domaine de la défense.

Le cadre expose les objectifs du gouvernement dans ces domaines, mais ne fournit pas de détails sur les programmes qui seront mis sur pied. Le premier vice-président de MDA Corporation (MacDonald, Dettwiler and Associates, une entreprise de haute technologie de Colombie-Britannique), David Caddey, a noté qu'il y avait encore beaucoup à faire pour traduire le cadre stratégique en actions concrètes.

›Voir **LAPIERRE** en page 4

La Baie cherche de nouveaux acheteurs

MARTIN VALLIÈRES
TORONTO

La Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) dit négocier avec « plusieurs parties » en vue d'obtenir une meilleure offre que celle que lui a faite son principal actionnaire, l'Américain Jerry Zucker.

Mais tout en invitant ses actionnaires à rejeter l'offre d'achat complet de M. Zucker, les dirigeants de l'entreprise tricentenaire qui chapeaute les magasins La Baie et Zellers se gardent bien d'identifier ces « solutions de rechange » pour l'instant.

Le conseil d'administration de HBC a signifié son « rejet unanime » de l'offre de façon officielle, hier, à Toronto.

« HBC a été sollicitée par plusieurs parties qui ont exprimé un intérêt. Certaines ont commencé à examiner des renseignements financiers », lit-on dans la circulaire signée par le président du conseil, Yves Fortier, un avocat d'affaires montréalais.

À moins d'une action rapide du côté des interlocuteurs de HBC, le sort de l'offre de M. Zucker est désormais entre les mains des actionnaires de la plus vieille entreprise canadienne.

Ils ont jusqu'au 29 décembre pour déposer ou non leurs actions à l'offre de l'entrepreneur multimillionaire de Charleston, en Caroline du Sud.

« Nous roulons aussi vite que nous le pouvons afin de concrétiser des solutions de rechange à l'offre de M. Zucker, d'autant plus que cette échéance du 29 décembre pourrait contrevenir à des critères réglementaires », a indiqué David Galloway, un membre du conseil de HBC, à *La Presse Affaires*.

›Voir **HBC** en page 4

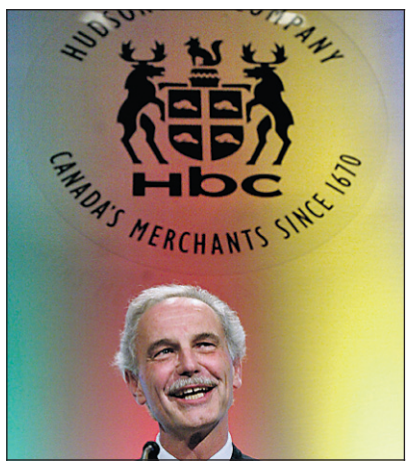

PHOTO ARCHIVES REUTERS
Le PDG de HBC, George Heller.

Besoin d'horizon?
LE 1200
OUEST
DE MAISONNEUVE
Votre loge sur le centre-ville
pour bien moins que vous ne le croyez.
Hall prestigieux | Piscine extérieure et spa
Superbe terrasse | Salon privé
Bureau des ventes
1200 boul. de Maisonneuve Ouest (Coin Stanley)
lun au jeu 11 à 18h | ven 11 à 17h | sam-dim 12 à 17h
514.849.4965
www.le1200ouest.com
3345557

REPÈRES

DOLLAR CANADIEN

85,51 ¢US

VARIATION +0,17 ¢

0,7295 €

VARIATION +0,0054 €

SOMME REQUISE POUR ACHETER

UN DOLLAR US	1,1694 $
UN EURO	1,3716 $

AUTRES DEVISES

Australie	dollar	0,8608
Chine	renminbi	0,1448
Grande-Bretagne	livre	2,0059
Hong Kong	dollar	0,1509
Inde	roupie	0,0255
Japon	yen	0,0098
Mexique	peso	0,1103
Norvège	couronne	0,1743
Nouvelle-Zélande	dollar	0,8155
Suède	couronne	0,1446
Suisse	franc	0,8868

PÉTROLE
(WTI, contrat terme rapproché)

FERMÉ

VARIATION 0,00 $US

Light Sweet crude	FERMÉ
North Sea Brent	FERMÉ

OR (NY Gold)

FERMÉ

VARIATION STABLE

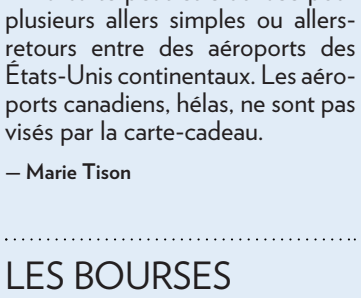

Photo fournie par Bombardier

UN LEARJET POUR NOËL

Vous avez de la difficulté à trouver le cadeau idéal pour un être cher qui a tout, absolument tout, et qui ne dédaigne pas le luxe ? Bombardier a pensé à vous.

Pour la modique somme de 22 000 $US, vous pouvez offrir à un être cher une carte-cadeau de Bombardier Skyjet donnant droit à cinq heures de vol à bord d'un biréacteur d'affaires léger Learjet. Avec, en prime, une bouteille de champagne et un bon d'achat de 200 $US pour des articles du catalogue en ligne : www.learjetstore.com.

Pour un léger supplément de 10 000 $US, le voyage se fera à bord d'un biréacteur Learjet de taille intermédiaire.

« Les voyages en avion privé sont devenus l'ultime symbole de statut social et la carte-cadeau Bombardier Learjet est le cadeau ultime pour les Fêtes», a déclaré Alexandre Monnier, directeur général de Bombardier Skyjet, une division de Bombardier qui se spécialise dans le nolisement de biréacteurs d'affaires.

La carte peut être utilisée pour plusieurs allers simples ou allers-retours entre des aéroports des États-Unis continentaux. Les aéroports canadiens, hélas, ne sont pas visés par la carte-cadeau.

— Marie Tison

LES BOURSES DANS LE MONDE

	FERMETURE	VARIATION NET	VARIATION EN %
AMÉRIQUE DU NORD/SUD			
NASDAQ	2263,01	3,03	0,13
S&P 500 (New York)	1268,25	2,64	0,21
Mexico Bolsa	16879,37	128,93	0,77
Brazil Bovespa Stock	31919,66	-25,07	-0,08
EUROPE/AFRIQUE			
DJ Euro Stoxx 50 P	3311,52	8,79	0,27
FTSE 100 (Angleterre)	5523,80	12,80	0,23
CAC 40 (France)	4600,48	13,64	0,30
DAX (Allemagne)	5194,27	6,29	0,12
IBEX 35 (Espagne)	10656,30	22,10	0,21
Milan MIB30 (Italie)	34434,00	98,00	0,29
Amsterdam Exchanges	418,30	0,46	0,11
OMX (Stockholm)	919,65	2,03	0,22
Swiss Market (Suisse)	7498,70	24,85	0,33
ASIE/PACIFIQUE			
NIKKEI 225 (Japon)	14784,29	41,71	0,28
Hang Seng (Hong Kong)	15081,47	-2,92	-0,02
S&P/ASX 200 (Australie)	4648,80	-3,50	-0,08

LE CÔTÉ OBSCUR DE HERBERT BLACK

AFFAIRE JITEC

L'INFORMATEUR AUX

L'homme d'affaires montréalais Herbert Black a fait fortune. **Mais les résultats financiers ne disent pas tout**, comme le révèlent deux affaires récentes, dans lesquelles **le lauréat d'un prix Ernst & Young a eu recours à des méthodes pour le moins discutables**.

SOPHIE COUSINEAU

Avant que Norbourg ne défraie la chronique, Jitec était l'un des dossiers chauds du gendarme de la Bourse du Québec, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), qui porte maintenant le nom d'Autorité des marchés financiers (AMF).

Jitec, une PME de Verdun qui offrait des services informatiques à distance, arrive en Bourse en juillet 2000. Mais seulement quelques semaines plus tard, le fondateur de Jitec fait l'objet d'une dénonciation, qui déclenche des réactions en chaîne, à l'automne 2000.

La CVMQ soupçonne Benoît Laliberté d'avoir manipulé le titre de Jitec en Bourse en achetant et en vendant des actions par l'entremise de sept comptes différents sans rapporter ses transactions, ce qui constitue un délit d'initié. Elle le suspecte aussi d'avoir aidé Jitec à annoncer des informations trompeuses, comme des contrats qui n'étaient que des lettres d'intention.

Le 10 novembre, la CVMQ interdit à Benoît Laliberté de négocier ses actions. Lorsque Jitec s'est lancée en Bourse, fin juillet, Benoît Laliberté détenait plus de 38 millions d'actions, soit 72 % du total.

L'interdiction est finalement levée le 16 janvier 2001, mais Jitec ne se remettra pas de ses démêlés avec les autorités. En raison d'un recours collectif intenté par des investisseurs déçus, affirme le syndic au dossier, l'entreprise renommée Advantage Link est incapable de trouver du financement. Elle rend les armes en décembre 2002.

Qui est l'informateur de la CVMQ ? Herbert Black. Lui et Benoît Laliberté se sont rencontrés au chic restaurant Milos, le 23 septembre 2000, raconte le fondateur de Jitec dans la poursuite record de 124 millions qu'il a intentée contre la CVMQ. Mais leurs versions de l'histoire divergent complètement.

L'ancien président de Jitec affirme que Herbert Black voulait le rencontrer afin d'acheter des actions de son entreprise. Il croyait qu'il s'agissait d'un investissement à long terme. Il découvrira ensuite que M. Black recherchait des actions afin de couvrir ses ventes à découvert sur le titre de Jitec.

Dans une vente à découvert, une transaction spéculative, un investisseur s'engage à vendre, à un prix prédéterminé, une action qu'il ne détient pas. Il espère que le prix du titre chutera et qu'il pourra le racheter à un prix inférieur avant qu'il ne doive le livrer, afin d'empocher la différence.

Totalement faux, rétorque Herbert Black. Le fondateur de Jitec avait besoin d'argent et cherchait quelqu'un à qui vendre ses actions. C'est pourquoi Benoît Laliberté a confié à Herbert Black toute l'information sur ses différents comptes chez des firmes de courtage, inscrite sur une serviette de table. « Mais je ne voulais pas en acheter. Ses actions étaient écrouées », dit Herbert Black.

Des 38 millions d'actions en possession de Benoît Laliberté à la fin juillet 2000, 29 millions étaient sous écrou, c'est-à-dire que ces titres ne pouvaient pas être échangés avant un délai de 18 mois, comme c'est la coutume lors d'une entrée en Bourse. Mais le président de Jitec pouvait vendre à sa guise le solde de 9,7 millions d'actions, à la condition de divulguer ses transactions. Il n'est toutefois pas certain que Benoît Laliberté était encore en possession de toutes ces actions lorsqu'il a discuté avec Herbert Black à la mi-septembre en raison des transferts et des nombreuses transactions effectuées dans les comptes contrôlés par Benoît Laliberté.

Si Herbert Black nie qu'il voulait acheter des actions de Benoît Laliberté, il admet tout de go qu'il a vendu à découvert le titre de Jitec. Mais à ses yeux, il n'y a rien de mal à cela. Il raconte qu'il a dénoncé Benoît Laliberté à la CVMQ et qu'il a coulé cette information aux journaux.

« Je leur ai dit tout ce que je savais, et ensuite, j'ai vendu le titre à découvert, après que tout le monde savait ce que je savais », dit Herbert Black.

Benoît Laliberté affirme que la vente à découvert s'est produite bien avant que Herbert Black ne le dénonce aux autorités. Interrogé à ce sujet, le président rétorque que « le moment des transactions n'a aucune importance ».

Mystérieux chevalier

En fait, les intentions de Herbert Black n'étaient pas si limpides que

AFFAIRE SUMITOMO

L'arroseur arrosé

SOPHIE COUSINEAU

Ce n'est pas la première fois que Herbert Black devient copain-copain avec un homme chargé de pourchasser les criminels de la Bourse.

Le grand patron de la Compagnie américaine de Fer & Métaux a recruté en 2000 un avocat et enquêteur de la commission responsable de surveiller le marché américain des contrats à terme sur les matières premières.

Comme Paul Trudeau, l'enquêteur québécois qui a été congédié parce qu'il aurait reçu 1000 $ de Herbert Black, Dennis O'Keefe en fera les frais. Cet avocat ne pourra plus pratiquer le droit à compter du 31 décembre prochain pour avoir coulé des informations confidentielles à Herbert Black.

Pour comprendre cette histoire, il faut revenir au 13 juin 1996. Ce jour-là, le plus grand négociant de cuivre au monde, Sumitomo, fait une révélation-choc. La société japonaise a suspendu à la mi-mai son négociateur en chef de cuivre, Yasuo Hamanaka, pour des transactions secrètes non autorisées. Sumitomo estime ses pertes à 1,8 milliard US sur 10 ans.

Yasuo Hamanaka avait placé Sumitomo en position d'acheteur. Ainsi, des contrats à terme et des options pouvaient contraindre l'entreprise d'acheter jusqu'à 2 millions de tonnes de cuivre, ce qui élevait de façon artificielle le prix de ce métal.

En se confessant, Sumitomo s'engage à collaborer avec les autorités boursières du Royaume-Uni et des États-Unis. Elle entreprend aussi de se délier des engagements conclus par Yasuo Hamanaka sans précipitation, pour ne pas trop perturber le marché du cuivre. À cette fin, elle fait appel à la firme Goldman Sachs.

À la même époque, Herbert Black fait des transactions sur le cuivre, autant sur le marché des métaux de Londres (LME) que sur celui de New York (Comex). Le Montréalais spécule toutefois sur une baisse du prix du cuivre, jugeant les inventaires mondiaux supérieurs à la demande. Fin 1995, début 1996, il perd de l'argent. Mais à compter de la suspension de Hamanaka, à la mi-mai, le prix du cuivre commence à chuter et il récolte les profits. Au journal *The Guardian*, il dira avoir empoché 30 millions US. À *La Presse Affaires*, « plus de 50 millions US ».

Malgré tout, Herbert Black juge avoir perdu de l'argent en raison de la manipulation du marché du cuivre par Sumitomo, et il s'en plaint aux autorités boursières qui font déjà enquête. C'est dans ce cadre qu'il rencontre Dennis O'Keefe, directeur adjoint de la conformité à la Commodities Futures Trading Commission (CFTC).

Dennis O'Keefe pilote l'enquête sur Sumitomo pour la commission américaine. En octobre 1997, il consigne le témoignage de Herbert Black. Par la suite, les deux hommes échangent souvent.

Black refile des renseignements à O'Keefe tout en le pressant d'investiguer ou d'intercéder en sa faveur, ce qu'il fera. C'est ainsi que M. O'Keefe ouvrira une enquête sur le courtier anglais Brandeis.

De son côté, l'avocat tiendra Herbert Black informé des développements de l'enquête sur Sumitomo et le conseillera sur la façon de réclamer des documents du CFTC grâce à la Loi d'accès à l'information. Les deux hommes sont à ce point proches que Black et l'un de ses avocats rencontrent O'Keefe en Chine, en 1999, au moment où celui-ci travaille sur l'affaire Sumitomo.

À l'été 2000, Dennis O'Keefe apprend que Herbert Black se cherche un avocat. À l'automne, les deux hommes négocient secrètement le contrat d'embauche, sans que Dennis O'Keefe n'en informe ses patrons ou ne se récuse des dossiers sur le marché du cuivre.

L'avocat doit recevoir un salaire de 200 000 $, plus des primes qui seront établies en fonction des indemnisations que Herbert Black espère obtenir des tribunaux pour ses pertes dans la négociation du cuivre (5 % des premiers 50 millions de dollars, 10 % des montants excédentaires).

Dennis O'Keefe quitte la CFTC en décembre 2000. Il emporte avec lui une foule de documents, dont des entrevues confidentielles liées au dossier Sumitomo, même si la politique de la Commission l'interdit de façon explicite.

Avant que l'affaire n'aboutisse, Herbert Black décide de retirer sa poursuite et accepte de dédommager ceux qu'il poursuivait.

Herbert Black s'en servira. Il intente une poursuite contre Sumitomo aux États-Unis en avril 2002, soit six ans après que le scandale eut éclaté. Il reproche à l'entreprise et à deux autres défendeurs, le négociant Global Minerals & Metals et la firme de courtage Merrill Lynch, d'avoir manipulé les prix des contrats à terme sur le cuivre de juin 1994 à juin 1996. Il estime ses pertes à plus de 130 millions US.

En mai 2002, Herbert Black intente un autre recours contre Sumitomo, en Angleterre cette fois. Il ne poursuit pas Sumitomo pour les transactions que son négociateur a conclues secrètement, mais pour la façon par laquelle elle s'est départie de ses positions avec l'aide de Goldman Sachs à l'été de 1996. Herbert Black assimile cette liquidation à une manipulation. Il calcule que tous ceux qui, comme lui, vendaient le cuivre à découvert auraient dû profiter de la chute libre du prix du métal. En raison des profits qu'il n'a pu empocher, il estime sa perte à au moins 126 millions US.

Pour sa défense, Global affirme que Herbert Black a des « antécédents » : à plusieurs reprises, il aurait « corrompu » des individus et il les aurait convaincus de « trahir » les confidences qui leur avaient été faites.

« Dans ce cas-ci, Herbert Black a enfreint la loi en incitant Dennis O'Keefe, un officier du gouvernement avec de vastes connaissances privilégiées et confidentielles appartenant au gouvernement, à quitter son poste, dans le but de lui soutirer de l'information confidentielle et d'intenter des poursuites. »

Plusieurs témoins ont été entendus dans la cause américaine, dont Dennis O'Keefe. Celui-ci a reconnu qu'il s'était parjuré au sujet du virus informatique qui avait soi-disant détruit ses courriels et autres documents. Mais avant que l'affaire n'aboutisse, Herbert Black décide de retirer sa poursuite et accepte de dédommager ceux qu'il poursuivait, sans reconnaître quelque tort que ce soit. Il versera 5 millions aux trois défendeurs (4,47 millions à Sumitomo, 450 000 $ à Global et 80 000 $ à Merrill Lynch).

Le règlement à l'amiable, entériné par un juge de la Cour fédérale de New York en avril 2003, prévoit que Herbert Black abandonne avec compensation (*dismiss with prejudice*) la poursuite intentée en Angleterre. Il prescrit aussi que Herbert Black rende au gouvernement toute la preuve (documents, témoignages) obtenue illégalement.

Sumitomo s'est plaint des agissements de Dennis O'Keefe au barreau du district de Columbia. Le barreau a mené une enquête disciplinaire et a conclu que l'avocat avait enfreint 11 règles de son code de déontologie. Mais avant que ne débute son audience, Dennis O'Keefe a accepté d'être radié, fin septembre.

Ce faisant, il a reconnu que « les faits sur lesquels s'appuient les allégations d'inconduite professionnelle sont vrais » et qu'il « échouerait à prouver son innocence ».

Les prix Ernst & Young

Voilà 12 ans que la firme comptable Ernst & Young récompense les entrepreneurs de chaque région du Canada.

Au printemps, elle sollicite les candidatures de fondateurs ou de propriétaires d'entreprises. C'est un jury indépendant qui sélectionne les finalistes à partir des dossiers transmis par Ernst & Young.

Le jury 2005 pour le Québec se composait de huit personnes. Il s'agissait de : Marc DeSerres, président, Omer DeSerres ; Jean-Marc Leboeuf, président, Le Groupe Créatech ; Kazimir Olechnowicz, président et chef de la direction, CIMA+ ; Michel Pigeon, recteur, Université Laval ; Nathaly Riverin, directrice, Centre de la vigie sur la culture entrepreneuriale ; Jean-Luc Sansregret, vice-président, Biogénie S. R. D. C. ; Howard Stotland, fondateur, STS Informatique ; et Annie Thabet, associée, Celtis Capital.

C'est ce jury qui a choisi Herbert Black comme meilleur entrepreneur dans la catégorie des produits et des services aux entreprises.

Avant d'accorder un prix, le jury évolue les candidats selon six critères. L'intégrité est l'un de ceux-ci, outre l'esprit d'entreprise, l'innovation, l'influence, la réussite financière et la contribution à la collectivité.

Malgré la couverture médiatique du dossier Jitec, le rôle joué par Herbert Black n'a jamais été évoqué lors des discussions menées par le jury, indique l'un de ses membres. « Personne n'a fait mention d'éléments négatifs », dit ce membre, selon qui la décision du jury s'appuyait sur la performance financière de la Compagnie américaine de Fer & Métaux. Le jury a eu confidentiellement accès aux résultats vérifiés de la société à capital fermé.

« Il y a plein de gens qui sont accusés et qui sont par la suite innocentés. Il (Herbert Black) n'est même pas accusé. Il faudrait peut-être lui donner le bénéfice du doute », dit François Dufresne, directeur du concours.

« Je pense que le jury a choisi de reconnaître ses qualités d'entrepreneur, poursuit cet associé d'Ernst & Young. Je pense qu'il ne l'aurait pas fait si M. Black avait été coupable d'une infraction quelconque. »

Sophie Cousineau

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste: sophie.cousineau@lapresse.ca

LE CÔTÉ OBSCUR DE HERBERT BLACK

MOTIFS TROUBLES

cela aux yeux de la CVMQ qui, au début, ne connaissait pas grand-chose de l'homme d'affaires montréalais.

« J'avais énormément de difficulté à cerner le personnage et à cerner pourquoi il venait avec autant d'insistance, parce qu'il était très insistant, à vouloir dénoncer cette situation et à nous demander d'intervenir dans Jitec », a raconté sous serment Jean Lorrain, le directeur de la conformité à l'époque, lors d'une audience d'arbitrage tenue en février 2003.

« On s'est questionnés et pas seulement moi, mes collègues (...) se sont questionnés sur les motivations de M. Black, ils n'arrivaient pas à voir les motivations, pourquoi ce dernier s'impliquait aussi activement, aussi *férocement*, dans le sens qu'il était très intense. »

« Ce qu'il répondait, poursuit Jean Lorrain, c'est que lui, il agissait à titre de bon citoyen, de personne qui voulait que la justice prévale. »

Jean Lorrain apprendra par les journaux que Herbert Black a vendu à découvert le titre de Jitec. « Le doute sérieux s'est installé beaucoup plus lorsque, effectivement, est devenu clair le fait qu'il faisait des ventes à découvert (...) et qu'il fallait, bon, peut-être se poser des questions à l'égard de ses propres motifs. »

Grâce à ces informations et celles obtenues de d'autres juridictions, Jean Lorrain s'est forgé une opinion plus précise de Herbert Black. Il finit par le décrire comme « un industriel qui a déjà eu des démêlés (...) avec d'autres commissions des valeurs mobilières dans le monde, toujours à titre d'informateur ou à titre (...) de *white knight*, dans le sens d'une personne qui fait des croisades contre des activités illégales. (...) M. Black donc, avait une certaine réputation à cet égard-là, mais également une réputation d'une personne qui se fait beaucoup d'argent par ces scandales-là. Donc, il tire toujours un profit personnel des scandales dans lesquels il agit à titre d'informateur. »

« Le doute sérieux s'est installé lorsque, effectivement, est devenu clair le fait qu'il faisait des ventes à découvert et qu'il fallait peut-être se poser des questions à l'égard de ses propres motifs. »

Jean Lorrain a rendu ce témoignage lors de l'audition du grief déposé par un enquêteur de la CVMQ, Paul Trudeau, qui contestait son congédiement.

Pot-de-vin

M. Trudeau était l'un des premiers enquêteurs à se pencher sur le dossier Jitec. À ce titre, il était en relation étroite avec Herbert Black. Il s'est même rendu à sa résidence de Westmount à quelques reprises, ce qui est hautement irrégulier, d'après ses patrons.

Paul Trudeau a été renvoyé en août 2002 pour avoir accepté un pot-de-vin de 1000 $. Dans sa confession à la Sûreté du Québec et à ses patrons de la CVMQ, il a affirmé que c'est Herbert Black qui lui a donné cette somme.

Cela se serait passé vers 18 h, le 22 décembre 2000, d'après la déclaration de la Sûreté du Québec. À l'invitation de Herbert Black, Paul Trudeau se rend au Resto McGill, dans le Vieux-Montréal, à la sortie du bureau. Après avoir discuté autour d'un café, les deux hommes se dirigent vers la voiture de Herbert Black, garée dans la rue de La Gauchetière entre la Gare centrale et la Place Bonaventure. C'est là, dans sa Mercedes, que Herbert Black lui remet 10 billets de 100 $ en main propre.

Ayant de la difficulté à boucler ses fins de mois, Paul Trudeau a accepté l'argent pour offrir de beaux cadeaux de Noël à ses enfants. Il a affirmé aux policiers qu'il n'a jamais rendu aucun service à Herbert Black en échange de ce cadeau. Ce que Benoît Laliberté conteste dans sa poursuite, alléguant que Paul Trudeau a notamment coulé à Herbert Black une étude confidentielle de la firme PricewaterhouseCoopers selon laquelle la technologie de Jitec n'avait rien de révolutionnaire.

Paul Trudeau ne s'est pas rendu volontairement aux policiers. C'est une ancienne employée de la CVMQ qui l'a dénoncé.

L'avocate Catherine Gagnon a découvert le pot aux roses par hasard, en avril 2002. Son frère voulait lui présenter une connaissance à lui, Marc Beaudoin, un courtier en valeurs mobilières et un proche de Herbert Black. Au cours d'un souper, Marc Beaudoin lui a confié que Paul Trudeau avait accepté un cadeau de Herbert Black. Le courtier lui aurait même raconté que la scène avait été filmée.

Peu de temps après, Catherine Gagnon a croisé Paul Trudeau dans une aire de restauration rapide, relate-t-elle dans son témoignage sous serment. Elle l'a confronté, et il a tout avoué.

Catherine Gagnon était terriblement déçue de ce collègue, qu'elle estimait. Le trouvant fragile, elle craignait toutefois qu'il n'essaie de se suicider à la suite de cette confrontation. Aussi a-t-elle décidé de garder le secret après lui avoir fait promettre de ne plus recommencer.

Pour le convaincre de sa bonne foi, a-t-elle témoigné, elle lui a confié son propre secret : elle avait fréquenté pendant deux ans le premier ministre Bernard Landry, voyageant même avec lui lors de ses visites officielles en France.

L'autre raison de garder le secret, c'est qu'elle craignait pour sa vie. « Herbert Black, je n'ai pas entendu des choses drôles à son sujet, a-t-elle déclaré sous serment. Je savais qu'il était très, très fortuné. Donc, je me suis dit : *Mon Dieu, ce type-là, s'il veut se débarrasser de moi, il peut payer quelqu'un pour me faire tuer, ça ne lui fera pas grand... pour lui, ça ne sera pas grand-chose.* »

Toutefois, Catherine Gagnon a changé d'idée en juillet 2002. Elle a alerté le patron de Paul Trudeau après avoir appris par d'anciens collègues qu'un autre employé de la CVMQ venait d'être congédié pour fraude. « J'ai paniqué et je me suis dit, finalement, Paul, c'était peut-être juste la pointe de l'iceberg, peut-être il y a plein de monde dans le département qui font des choses illégales », a-t-elle raconté.

Herbert Black nie avoir offert 1000 $ à Paul Trudeau. Mais pourquoi celui-ci aurait-il menti ? « Cela me dépasse, dit Herbert Black, et vous savez, j'ai d'autres choses à faire que de me soucier d'un gars qui a fait une dépression nerveuse... »

L'homme d'affaires s'explique mal que *La Presse* s'intéresse même à l'histoire. « Benoît Laliberté a fait perdre au public investisseur entre 25 et 30 millions de dollars, et vous me parlez de ces 1000 $: vous avez raté l'histoire. »

PHOTO ARMAND TROTTIER, ARCHIVES LA PRESSE©

Herbert Black, dans son bureau de Montréal, en octobre 2003. Aucune accusation de corruption de fonctionnaire n'a été portée contre lui, malgré la confession sans équivoque de l'enquêteur de la CVMQ Paul Trudeau, qui a reçu 1000$ de l'homme d'affaires.

Jitec : l'histoire sans fin

SOPHIE COUSINEAU

La Sûreté du Québec a terminé son enquête sur cette histoire de « pot-de-vin », selon l'expression utilisée dans ses dossiers. Aucune accusation de corruption de fonctionnaire n'a été portée contre Herbert Black ou Paul Trudeau, malgré la confession sans équivoque de ce dernier.

Lors de l'audition du grief sur le congédiement de Paul Trudeau, l'avocate de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) était pourtant convaincue que des accusations seraient portées d'un jour à l'autre.

« J'ai parlé aux gens de la SQ (...) et des accusations sont sur le point d'être portées », affirmait Claire Brassard en février 2003.

D'après l'agent Linda Bertrand, porte-parole de la Sûreté du Québec, l'enquête, une fois complétée, a été confiée au procureur de la Couronne Pierre Lévesque.

Joint par téléphone, celui-ci ne se souvient que vaguement du dossier. « Je ne me sens pas dans l'obligation de justifier mes décisions à vos yeux », a dit Pierre Lévesque. Ce procureur a toutefois précisé que dans 99 % des cas où il n'y a pas d'accusation, la preuve est jugée insuffisante pour obtenir une condamnation.

La Commission, devenue Autorité des marchés financiers (AMF), a elle aussi terminé son enquête, même si son porte-parole avait d'abord affirmé à *La Presse Affaires* qu'elle enquêtait encore sur le dossier Jitec et sur le pot-de-vin.

En octobre 2004, l'AMF a intenté des poursuites pénales contre Benoît Laliberté et deux courtiers. L'ancien président de Jitec fait face à 48 chefs d'accusation. Il s'expose à des amendes de près de 1,8 million de dollars.

Les activités boursières de Herbert Black n'ont toutefois pas fait l'objet du moindre reproche. Et ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas été examinées. « M. Black est impliqué dans les activités de Jitec, à tout le moins en ce qui a trait de la négociation des titres, et c'est exactement l'objet de l'enquête qui est menée par la Bourse de Montréal et par la Commission des valeurs mobilières », a témoigné sous serment Jean Lorrain, l'ancien directeur de la conformité de la CVMQ.

Toutes les personnes présentes lors de cette audience d'arbitrage en avaient déduit que M. Black était ciblé par l'enquête de l'Autorité.

Lorsque la question a été soulevée, Jean Lorrain s'est toutefois repris. « Je ne confirmerai ni n'infirmerai que M. Black est l'objet d'une enquête (...) Je ne peux le faire sans violer les dispositions de ma loi qui m'obligent à la confidentialité. »

Une source interne raconte que la CVMQ allait interroger Herbert Black lorsque la Commission a appris que Paul Trudeau avait reçu un pot-de-vin de lui. « Nous étions *fourrés*, dit-elle. On s'est dit *on ne touchera pas à cet aspect-là tout de suite et on y reviendra plus tard*, mais il n'y a jamais eu de suite. Le dossier a été *tabletté*. »

« Je ne confirmerai ni n'infirmerai que M. Black est l'objet d'une enquête. »

L'AMF refuse aujourd'hui de commenter le dossier Jitec, qui est toujours devant les tribunaux, indique son porte-parole, Philippe Roy.

De son côté, la Bourse de Montréal n'a pas donné suite à l'enquête à laquelle Jean Lorrain se référait, pas plus qu'à la plainte déposée par Benoît Laliberté.

Son porte-parole, Jean-Charles Robillard, affirme même qu'il n'existe aucune trace de ce dossier.

Pour sa part, Paul Trudeau a contesté avec succès son congédiement. La CVMQ en a toutefois appelé de la décision de l'arbitre. « Nous prétendons qu'il s'agit d'un acte criminel qui exige au minimum un congédiement », a dit Pierre Godin à la revue *Commerce* en janvier 2004, alors qu'il présidait de façon intérimaire la Commission.

Finalement, une entente à l'amiable est intervenue. La Commission a accepté de lui verser son salaire jusqu'à sa retraite, en décembre 2006, à la condition que Paul Trudeau ne se présente plus au bureau.